



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retard de fabrication du vaccin de Sanofi

Question écrite n° 36001

Texte de la question

M. Patrice Anato attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie, sur la prise de retard dans la fabrication du vaccin de Sanofi. Le groupe pharmaceutique a pris beaucoup retard dans la course aux vaccins et a annoncé que le sien ne serait disponible qu'en fin d'année 2021. En effet, ce retard s'explique par des essais cliniques qui ont révélé des antigènes sous-dosés et ainsi inefficaces chez les plus âgés. Paradoxalement, le groupe est sur le point de supprimer 400 postes dans la branche recherche et développement, qui pourtant est essentielle. Cela met en relief les faiblesses de l'industrie pharmaceutique française, dans un contexte où la crainte d'une pénurie de vaccins pèse sur l'agenda de vaccination en France, d'autant plus que les laboratoires produisant les vaccins Pfizer BioNTech ont annoncé du retard dans la livraison de leurs vaccins dans les prochaines semaines. Cette situation contraint la France à s'adapter et à ajuster le rythme des vaccinations, n'ayant pas d'autres options sur la table. En Seine-Saint-Denis par exemple, il n'y a déjà plus de place pour se faire vacciner jusqu'à la mi-mars 2021 en raison de doses insuffisantes. Le département n'a reçu que 50 doses pour chacun des 17 centres de vaccinations et par jour alors que la demande est beaucoup plus élevée. Du fait de cette situation, il est indispensable que le groupe Sanofi accélère sur la production de son vaccin contre la covid-19 et prouve que l'industrie pharmaceutique française est solide et efficace. Il souhaiterait savoir quelle est la stratégie française d'accompagnement de la stratégie vaccinale et quels sont les leviers envisagés par le Gouvernement pour accélérer et atteindre une production conforme aux besoins du pays.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement mobilisé depuis l'été dernier pour anticiper la mise en production de vaccins. Le président de la République a fait du développement de sites de production de vaccins sur le territoire français et la (re) localisation d'industries pharmaceutiques une priorité nationale. En effet, entre 2005 et 2015, la part de marché mondiale de la France en production de produits de santé a été divisée par deux. La France doit retrouver son rang mondial. Pour cela, le Gouvernement a lancé une stratégie industrielle ambitieuse et des investissements ciblés pour renforcer notre souveraineté et notre indépendance industrielle : _ Une stratégie d'accélération "Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes" qui contribuera à faire de la France le premier pays européen pour le développement et la production de biomédicaments ; _ Une stratégie d'accélération de la santé numérique qui contribuera à faire de la France un leader mondial de la santé numérique ; _ Une stratégie d'accélération "maladies infectieuses (ré) émergentes et menaces NRBC" qui permettra de comprendre, prévenir et contrôler les phénomènes de (ré) émergences des maladies infectieuses et contribuer à la préparation de l'Etat aux crises majeures ; _ Un appel à manifestation d'intérêt "Capacity Building" qui permet de financer des projets qui entrent dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Ce sont déjà 16 projets qui bénéficient d'un soutien de 155 millions d'euros de l'Etat. _ L'appel à projets "Résilience" qui permet de financer des projets de (re) localisation stratégiques dans cinq secteurs industriels clés, dont la santé. Sur les 160 projets lauréats soutenus à hauteur de 326 millions d'euros d'aides publiques, 44 projets vont renforcer des segments stratégiques du secteur de la santé. S'agissant du développement et de la production

des vaccins, le laboratoire pharmaceutique français Sanofi conçoit en étroite collaboration avec le laboratoire GSK un candidat-vaccin à protéine recombinante contre la Covid-19. Le candidat-vaccin est actuellement dans la phase II des essais cliniques. Une phase III lui succéderait en mai prochain. L'autorisation de mise sur le marché pourrait ainsi être accordée par les autorités européennes et françaises à l'automne 2021 et les premières doses pourraient être administrées dans la foulée. Parallèlement, le laboratoire développe un vaccin utilisant la technologie de l'ARN messager qui est attendu pour 2022. S'agissant de l'approvisionnement vaccinal de la France, trois vaccins sont acheminés massivement vers les centres de vaccination (Pfizer–BioNTech, Moderna et AstraZeneca– Oxford). S'ajoutent à ces premiers vaccins, les vaccins Janssen–Johnson&Johnson qui viennent d'obtenir une autorisation de mise sur le marché conditionnelle, et Curevac. En outre, l'Union européenne négocie avec les laboratoires Novavax et Valneva pour compléter son portefeuille vaccinal. Ainsi, trois entreprises françaises sont mobilisées pour produire sur leurs sites français les vaccins BioNTech, Curevac et Moderna et ont été soutenues financièrement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Capacity building. Par ailleurs, sous l'impulsion du Gouvernement français, Sanofi s'est engagé avec deux laboratoires pour produire massivement des doses de leur vaccin. Sanofi s'est ainsi associé avec BioNTech pour produire 125 millions de doses de son vaccin à partir du mois d'août sur son site de Francfort-sur-le-Main. Sanofi s'est également associé à Janssen pour produire dès le troisième trimestre 2021 des doses sur leur site de Marcy-L'Etoile avec une capacité de 100 millions de doses d'ici la fin de l'année. Enfin une équipe dédiée du Ministère chargé de l'Industrie membre de la task force vaccin oeuvre quotidiennement à la montée en production des sites, en lien avec les équipes de la task force de la Commission Européenne.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36001

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Industrie](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 846

Réponse publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3298